

Publié le 25 janvier 2020.  
Dernière modification : 18 janvier 2025.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

## SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE CONGOLAISE, Brazzaville

Société anon., 27.12.1928.

### FRANÇAISE DU BAS-CONGO (*Paris-Midi*, 22 janvier 1929)

Une assemblée extraordinaire, tenue hier, a autorisé le conseil à céder à la Société immobilière congolaise, la propriété Morvandiaux, sise à Pointe-Noire ; la propriété Zibeline, les propriétés Mystigri et une partie de la propriété Orangerie, toutes sises à Brazzaville.

Cette cession sera consentie pour le prix de 500.000 fr. ; il sera réservé aux actionnaires et aux porteurs de parts de la Compagnie française du Bas-Congo un droit de souscription par préférence à la première augmentation de capital de la Société Immobilière Congolaise, étant entendu que chaque action souscrite donnera droit à l'attribution d'une part de fondateur.

---

### Compagnie française du Bas-Congo (*Le Journal des débats*, 30 janvier 1929) (*Le Journal des finances*, 1<sup>er</sup> et 3 février 1929)

La Compagnie [Société] immobilière congolaise procède à une émission d'actions nouvelles dont 10.000 sont offertes, au pair, jouissance 1<sup>er</sup> janvier 1929, aux porteurs des actions Compagnie française du Bas-Congo, à raison de : une action « Immobilière Congolaise » pour 4 actions « Bas-Congo ». Souscription, sur remise du coupon n° 14, des actions « Bas-Congo », ouverte jusqu'au 5 février 1929, au siège social de la « Compagnie immobilière congolaise », 14, rue Ballu, à Paris.

---

(*Archives commerciales de la France*, 1<sup>er</sup> février 1929)

PARIS. — Formation. — Soc. anon. dite soc. IMMOBILIÈRE CONGOLAISE, 14, Ballu. — 99 ans. — 100.000 fr. — 27 déc. 1928. — *Gazette du Palais*.

---

Coll. Serge Volper  
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE CONGOLAISE  
Société anonyme  
au capital social de 1.250.000 fr.  
divisé en 12.500 actions de 100 fr. chacune  
||||||||||||||||||||  
Statuts déposés en l'étude de M<sup>e</sup> Josset, notaire à Paris



Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*  
du 6-7 mai 1929

Siège social : 14, rue Ballu, Paris

**ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR**  
entièrement libérée

Un administrateur (à gauche) : ?

Un administrateur (à droite) : Tréchet  
Paris, le 15 mai 1929

Imprimerie Richard, 20, rue de Petrograd, Paris



39.317 — Déposé — Imp. RICHARD, 20, Rue de Petrograd, Paris.

Coll. Serge Volper

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE CONGOLAISE

Société anonyme

au capital social de 1.250.000 fr.

divisé en 12.500 actions de 100 fr. chacune

|||||

Statuts déposés en l'étude de M<sup>e</sup> Josset, notaire à Paris

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*  
du 5 décembre 1930

Siège social : 14, rue Ballu, Paris

PART BÉNÉFICIAIRE AU PORTEUR

Un administrateur : Tréchet

Un administrateur ou un délégué du conseil : ?

Paris, le 5 décembre 1930

Imprimerie Richard, 20, rue de Petrograd, Paris

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE CONGOLAISE  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 8 décembre 1930)  
(*Le Journal des débats*, 20 décembre 1930)

Introduction en Bourse des 12.500 actions composant le capital actuel.

---

Augmentation de capital  
Immobilier Congolaise  
(*Les Annales coloniales*, 20 décembre 1930)

Émission à 110 fr. de 12.000 actions de 100 fr. , jouissance 1<sup>er</sup> janvier 1931, réservées titre pour titre, jusqu'au 29 décembre 1930 aux actionnaires actuels.

---

AEC 1931. — Sté immobilière congolaise <sup>1</sup>.  
Siège : 14, rue Ballu (Paris 9<sup>e</sup>) : siège de la C.F.H.B.C.  
Administrateurs : Henri, François et Louis Tréchet.

---

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE CONGOLAISE  
(*Le Temps*, 24 novembre 1932)

L'assemblée du 22 novembre a voté la distribution d'un dividende de 7 francs par action libérée et 1 fr. 75 par action non libérée. Le bénéfice net de l'exercice, permettant cette répartition, a été de 206.510 francs.

---

Société immobilière congolaise  
(*La Journée industrielle*, 23 novembre 1932)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1931 se soldant par un bénéfice net de 206.513 francs 05. auquel vient s'ajouter le report antérieur de 8.532 fr. 25.

Le dividende brut a été fixé à 7 fr. pour les actions entièrement libérées et à 1 fr. 75 imam titre pour celles libérées d'un quart.

---

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE CONGOLAISE  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 22 mars 1933)

Vote de la réduction du capital de 2.500.000 fr. à 1.362.500 fr.

---

AEC 1937/470 — Société immobilière congolaise,

---

<sup>1</sup> Archives Serge Volper.

14, rue Ballu, PARIS (9<sup>e</sup>).

Tél : Trinité 05-30.

Capital. — Société anon., fondée en janvier 1929, 1.562.500fr. en 15.625 actions de 100 fr.

Parts : 20.000 ayant droit à 25 % des super-bénéfices.

Objet. — Exploitation de diverses propriétés sises à Pointe-Noire et à Brazzaville.

Conseil. — MM. François et Louis Tréchet, A. Targe, A. Dommanget.

---

#### SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE CONGOLAISE

(*France-Outre-mer*, 27 octobre 1939)

AGO, 3/11, rue Ballu, 14.

---

AEC 1948. — Sté immobilière congolaise <sup>2</sup>.

Siège : Pointe-Noire.

Bureaux administratifs : Paris 9<sup>e</sup>, au 17, bd Rochechouart.

Conseil. — Louis Tréchet, André Dommanget et Henri Bouquin.

Le capital est de 6.250.000 fr. , en 62.500 actions de 100 fr. Nombre de parts, inchangé, 20.000.

---

AEC 1951 :

Société immobilière congolaise. — Société anon., 27.12.1928, 6.250.000 fr. C. F. A.

---

AEC 1953 : la société n'est plus mentionnée.

---

---

<sup>2</sup> Archives Serge Volper.